

# BULLETIN MUNICIPAL



## ROHAN

N° 376- Oct. 2024

L'édito.....	1
Memento.....	2
Calendrier.....	3
Vie municipale.....	3
Dans ma commune.....	8
Vie associative.....	8
Aux alentours.....	12

## L'édito

Chères Rohannaises,  
Chers Rohannais,

Depuis quelques mois, nous constatons une recrudescence de travaux non déclarés.

Si vous souhaitez réaliser de petits travaux ou des modifications sur une construction, vous devez obtenir une autorisation en déposant une déclaration préalable de travaux (DP). La DP est obligatoire pour réaliser les travaux qui ne sont pas soumis à permis de construire.

Si vous souhaitez construire, il est nécessaire de disposer d'un permis de construire délivré par la commune, après instruction du projet par le service Urbanisme de Pontivy Communauté.

Vous trouverez dans ce numéro un document indiquant les formalités à effectuer (p. 6).

**En cas de doute, il est impératif de se renseigner en mairie avant tous travaux !**

**Victorien Leman,**  
Maire

COMMUNE DE  
**Rohan**  
rohan.fr

Prochain numéro le 9 novembre 2024

# CALENDRIER DES ANIMATIONS

---

## En octobre...

Dimanche 6 : Fête du Blé Noir à St-Samson

Dimanche 13 : Troc et Puces – APE école Villemoisian – Salle Belle Etoile

Vendredi 18 : Comité habitants – Familles Rurales – Salle Belle Etoile

Samedi 26 : Repas – USR – Salle Belle Etoile

Dimanche 27 : Fête de la Châtaigne – Comité des fêtes de St-Gouvry – à St-Gouvry

Jeudi 31 : Loto – Amicale sapeurs-pompiers – Salle Belle Etoile

## ...et en novembre

Lundi 11 : Commémoration au Monuments aux Morts de Saint-Samson

Jeudi 14 : Don du sang – Salle Belle Etoile

Samedi 16 : Repas à emporter – UNC – Salle Belle Etoile

Dimanche 17 : Bal – Club de Bonne Rencontre – Salle Belle Etoile

**Vous souhaitez nous communiquer un évènement et un visuel à publier dans le Bulletin ?**

Passez désormais par le site internet :

<https://communederohan.bzh/mes-loisirs/vie-associative/jorganise-un-evenement/>

## VIE MUNICIPALE

---

### Conseil municipal – séance du 4 juillet 2024

#### **Programme de travaux de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)**

Depuis 2017, la défense incendie doit répondre aux exigences du règlement départemental de défense extérieure contre les incendies (DECI).

C'est le Maire qui, en principe, en assure la responsabilité sur sa commune. Son caractère est cette fois obligatoire et confirme la nécessité d'un point d'eau tous les 400 mètres délivrant 30 m<sup>3</sup> pendant une heure.

Afin de se mettre en conformité et ainsi améliorer la couverture de la commune en matière de DECI, il est nécessaire d'installer deux réserves incendie à Saint-Gouvry au niveau :

→ Rue de la Châtaigne ;

→ Le long de la RD n°125, à hauteur de l'entreprise Ker Ronan

Afin de financer ces 2 projets estimés 27 350 € HT, des subventions seront sollicitées auprès du Département (20%) et du Fonds vert pour la prévention des risques d'incendies (60%).

#### **Consultation pour la fourniture et la livraison de repas pour la restauration scolaire - Attribution**

La proposition transmise par la société Ansamble Breiz de Vannes, considérée comme l'offre la plus avantageuse d'un point de vue économique et qualitative, a été retenue par le Conseil municipal pour la fourniture et la livraison de repas pour la restauration scolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

## **Conclusion d'un bail professionnel pour l'installation d'un psychologue**

Le Maire est autorisé à signer un contrat de bail professionnel avec Yann Darléon pour exercer sa profession de psychologue dans le bureau n°1 du centre de santé communal à compter du 2 septembre 2024.

## **Acquisition de défibrillateurs**

Le Conseil municipal valide le projet d'acquisition de 7 défibrillateurs semi-automatiques avec armoires extérieures auprès de la société CITYCARE pour un montant de 11 445 € HT. Une demande de subvention sera déposée auprès du Conseil départemental du Morbihan.

## **Taxe foncière sur les propriétés bâties - exonérations**

Le Conseil municipal décide, par 10 voix Pour, 1 voix Contre et 5 Abstentions, d'instaurer l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des immeubles situés dans les zones France ruralités revitalisation remplissant les conditions pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1466 G du code général des impôts.

Le Conseil municipal décide également d'exonérer (avec 6 voix Pour, 5 voix Contre et 4 Abstentions) de taxe foncière sur les propriétés bâties les logements qui sont, en vue de leur location, acquis et améliorés au moyen d'une aide financière de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat par des personnes physiques.

## **Conseil municipal – séance du 19 septembre 2024**

### **Décision du Conseil municipal sur les zones d'accélération des énergies renouvelables**

La commission Environnement présente au Conseil municipal les résultats de son travail relatif à la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables sur la commune de Rohan. Ainsi un zonage a été défini pour chaque type d'énergie :

- énergie éolienne : pas de zone définie
- photovoltaïque en toiture : ensemble de la commune
- photovoltaïque au sol : les zones cadastrées ZB60, ZR002, ZR099, ZR100, BC 204, BC202, AK9 et AK10
- photovoltaïque en ombrières : AE87, AE88, Place du château, BC204, ZS56 et ZS59
- photovoltaïque trackers : l'ensemble des exploitations agricoles du territoire communal
- méthanisation : une capacité maximale de 10 GigaWh pour la totalité des exploitations agricoles du territoire communal
- agrivoltaïsme : tout le territoire communal, à l'exception de l'enveloppe urbaine

La cartographie de ces zones va être transmise à Mme le sous-préfet, référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département du Morbihan, pour avis. Le Conseil municipal délibérera ensuite définitivement sur ces zones d'accélération des énergies renouvelables.

## **Avis du Conseil municipal sur le projet éolien des Landes de la Grenouillère sur la commune de Bréhan**

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'un projet d'exploitation d'un parc éolien est en cours sur la commune de Bréhan.

Le projet, porté par la société PE DES LANDES DE LA GRENOUILLERE (groupe VALECO), dont le siège est situé à Montpellier, est constitué de 3 éoliennes et d'un poste de livraison.

La commune de Rohan étant une commune limitrophe, le Conseil municipal est invité à émettre un avis sur celui-ci.

L'enquête publique est ouverte du lundi 9 septembre 2024 au jeudi 10 octobre 2024 inclus, en mairie de Bréhan, siège de l'enquête.

M. le Maire sollicite l'avis de Conseil municipal.

Avec 2 voix Contre et 11 voix Pour, le Conseil municipal indique qu'il se range à l'avis du Conseil municipal de Bréhan.

## **Dissolution du Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire de Rohan - reprise des excédents d'investissement et de fonctionnement sur le budget principal**

M. le Maire rappelle la dissolution du Syndicat intercommunal de Transport Scolaire de Rohan en date du 18/12/2020.

Les opérations de dissolution ayant été comptabilisées, il convient de délibérer pour permettre la reprise aux lignes 001 (445.58 €) et 002 (6 711.67 €) les excédents d'investissement et de fonctionnement incorporés au Budget principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal VALIDE la proposition de reprise des lignes 001 et 002 telles qu'énoncées ci-dessus.

## **Projet de création de police pluricommunale - Délibération de principe**

M. le Maire informe que l'intercommunalité a engagé une réflexion, à la demande de plusieurs communes membres, pour la création d'une police pluricommunale.

La commune de Noyal-Pontivy mettra des agents du service de Police Municipale à disposition des communes adhérentes par convention. Pendant l'exercice de leurs fonctions sur le territoire d'une commune, ces agents seraient placés sous l'autorité du Maire de cette commune et exécuteraient les tâches relevant de la compétence du Maire que celui-ci leur confie en matière de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publique et des polices spéciales du Maire (urbanisme, environnement, ...).

Vu l'exposé de M. Le Maire,

Le Conseil municipal, avec 10 voix Pour et 4 voix Abstentions, indique son souhait de s'inscrire dans cette démarche de création de police pluricommunale, sous réserve que l'enveloppe financière communale dédiée à ce service n'excède pas 25 000 €uros à l'année.

# Conseil d'Administration du CCAS – séance du 12 septembre 2024

## REPAS DES AINÉS 2024

Vu l'exposé de M. le Président,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- fixe la date du repas au samedi 19 octobre 2024 ;
- retient la proposition de « Bien manger traiteur » de Pontivy pour un prix de 26.00 € TTC par personne pour la fourniture du repas et de l'apéritif (service inclus pour le repas) ;
- fixe le prix du repas à 26.00 € pour les personnes participant au repas et ne remplissant pas les conditions d'âge ;
- indique que les personnes âgées ne désirant pas assister au repas se verront remettre un colis d'un montant maximum de 19 € ;
- décide l'attribution d'un colis aux personnes âgées de 72 ans et plus résidant en maison de retraite ou en domicile partagé d'un montant maximum de 19 € par colis ;
- autorise le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

## COLLECTE DE LA BANQUE ALIMENTAIRE

La prochaine collecte au profit de la banque alimentaire aura lieu au Carrefour Market de Rohan le vendredi 22/11 et samedi 23/11/24 de 10h à 12h et de 14h à 18h.

## Repas des Aînés

Le traditionnel Repas des Aînés aura lieu **le samedi 19 octobre (réponse avant le 8 octobre), à 12h, à la salle de la Belle-Étoile.**

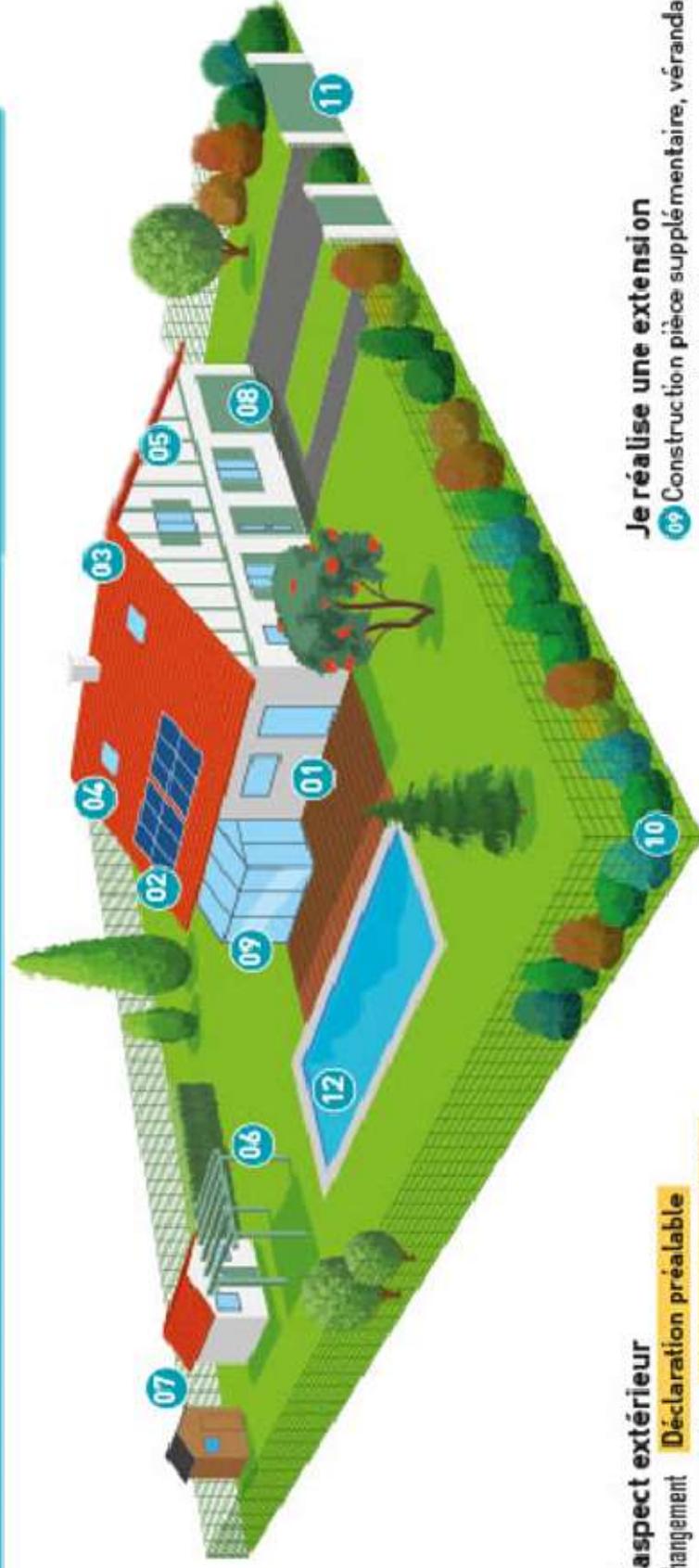
**Les personnes de 72 ans et plus n'ayant pas reçu d'invitation sont invitées à se signaler très rapidement en mairie.**

Pour les personnes qui optent pour le panier garni en remplacement du repas, ils seront à récupérer le samedi 26 octobre, de 10h à 12h, à la salle des fêtes de Saint-Samson, et en mairie le mardi 29 et le mercredi 30 octobre, de 10h à 12h.

## Horaires de la mairie

Jusqu'à prochaine modification, la mairie sera ouverte au public **du lundi au vendredi de 9h à 12h, et l'après-midi sur rendez-vous** uniquement. L'accueil téléphonique est assuré de 9h à 12h et de 14h30 à 16h30.

# QUELLES AUTORISATIONS, POUR QUELS TRAVAUX ?



## Je modifie l'aspect extérieur

- 01 Création ou changement **Déclaration préalable**
- 02 Pose de panneaux solaires **Déclaration préalable**
- 03 Rénovation de toiture **Déclaration préalable**
- 04 Installation de fenêtre de toit **Déclaration préalable**
- 05 Ravalement, peinture de façade **Déclaration préalable**
- 06 Construction d'une pergola **Déclaration préalable**

## Je construis une annexe

- 07 Construction abri de jardin, local technique, carport, ...
  - Moins de 5 m<sup>2</sup> de SP ou ES\* **Aucune formalité**
  - Moins de 20 m<sup>2</sup> de SP ou ES\* **Déclaration préalable**
  - Plus de 20 m<sup>2</sup> de SP ou ES\* **Permis de construire**

- 08 Aménagement de garage en pièce habitable (avec ou sans modification de l'aspect extérieur) **Déclaration préalable**

## Je réalise une extension

- 09 Construction pièce supplémentaire, véranda, terrasse couverte, ...  
En zone urbaine (U)
    - Moins de 40 m<sup>2</sup> de SP ou ES\* **Déclaration préalable**
    - Plus de 40 m<sup>2</sup> de SP ou ES\* **Permis de construire**
- Dans les autres zones (A, N, AU)
- Moins de 20 m<sup>2</sup> de SP ou ES\* **Déclaration préalable**
  - Plus de 20 m<sup>2</sup> de SP ou ES\* **Permis de construire**

## J'installe un portail ou une clôture (à l'alignement ou en limite séparative)

- 10 **Aucune formalité** Ces installations sont cependant soumises aux règles du PLU en vigueur
- 11 **Aucune formalité**

## J'installe une piscine enterrée ou hors sol

- 12 De moins de 10 m<sup>2</sup> installée moins de 3 mois/ an **Aucune formalité**
- De 10 à 100 m<sup>2</sup> sans couverture ou < 1,80 m **Déclaration préalable**
- De plus de 100 m<sup>2</sup> ou couverture à > 1,80 m **Permis de construire**

\*SP : Surface de Plancher ES : Emprise au Sol

**TU AS ENTRE 15 ET 17 ANS**



**Tu cherches à t'occuper ?**

**L'équipe de la mairie t'accueille  
grâce à l'opération argent de  
poche.**

**DU 21 au 26 octobre**

**Accompagne un agent de la  
commune**



**Et gagne 15 € toutes les 3 heures**



# DANS MA COMMUNE

---

## Balayeuse

La balayeuse passera sur les voies communales le 22 octobre matin.

Il est demandé aux riverains, particulièrement sur les grands axes et dans les rues du centre-ville, de bien vouloir éviter de stationner leur véhicule le long des trottoirs, dans la mesure du possible.

Merci de votre collaboration.

## Don de plants

Les jardinières installées depuis mai sur la commune ont été retirées.

Afin de ne pas jeter les plants, nous proposons de les distribuer gratuitement à tout Rohannais qui serait intéressé, à raison du contenu d'une jardinière par foyer.

Ouverture des services techniques à cette occasion **le samedi 12 octobre de 10H00 à 12H00**. Sans rendez-vous.

# VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE

---

## IMPORTANT - Changement des modalités de réservations de salles pour les évènements associatifs

Depuis 2020, nous avons perpétué le mode de fonctionnement établi par les municipalités précédentes pour les réservations de salles pour les évènements associatifs.

Malgré de nombreuses tentatives pour fluidifier et améliorer ce mode de fonctionnement, force est de constater qu'il génère, malgré tout, beaucoup d'insatisfaction. C'est pourquoi, l'Adjointe à la vie associative et moi-même avons choisi de changer le processus de réservation de salles.

Désormais, il sera possible de réserver, au fil de l'eau, les salles pour l'année N+1 à compter du 15 septembre de l'année N, soit à compter du 15 septembre 2024 pour l'année 2025. Les réservations se feront dans l'ordre strict de leur réception. **Afin d'éviter tout litige, il est désormais impératif que toute demande de réservation parvienne par mail, à l'adresse [mairie@rohan.fr](mailto:mairie@rohan.fr)**. Ce sont la date et l'heure de réception de la demande qui feront foi en cas de litige. Lorsque la réservation sera validée, une confirmation de réservation vous sera envoyée. Si celle-ci tardait toutefois à vous parvenir, n'hésitez pas à contacter l'accueil téléphonique de la mairie au 02.97.51.50.33. Seule cette confirmation vaudra attestation de réservation ferme et définitive.

Les évènements communaux et festifs récurrents (commémorations, Mardis de Rohan, Fête du Blé Noir, Fête de la Châtaigne, Marché médiéval, festival Terres de Rohan, Théâtre) sont inscrits d'office en « option », mais il est demandé aux associations organisatrices de procéder à la validation dans les plus brefs délais à partir du 15 septembre.

En cas de litige, l'Adjointe à la vie associative, et en dernier recours moi-même, nous réservons le droit de trancher en tenant compte des critères suivants :

- mariages – locations privées
- caractère récurrent de l'évènement
- organisation par une association rohannaise
- rayonnement local / régional de l'évènement



# OCTOBRE



**04/10 - 11/10 - 18/10 - 25/10** : **Loisirs Jeunes** de 18h à 20h au local de CRÉDIN.  
Si tu as entre 13 et 17 ans et que tu souhaites t'amuser et rencontrer des jeunes, viens !

**04/10 - 11/10 - 18/10 - 25/10** : **Permanence numérique** de 9h à 17h30 au local de CRÉDIN A  
confirmer - Contact : 07.64.86.87.96

**05/10 - 12/10 - 19/10 - 26/10** : **Marche**, retrouvez un petit groupe dynamique pour découvrir les environs tous les samedis matin de 9h à 12h, départ sur le parking de l'étang de ROHAN.

**10/10 - 17/10 - 24/10 - 31/10** : **Handball**, la nouveauté de l'année, pour tous à partir de 12 ans, de 17h30 à 19h au gymnase du collège Yves le Bec à ROHAN. Venez essayer !



**11/10** : **Soirée Jeux de société** à 19h à la salle du foyer à CRÉDIN.

**12/10** : **Parentalité**, tous les mois, venez à la rencontre de parents, de professionnel, d'acteur du milieu enfance-jeunesse, pour mieux appréhender le rôle de parent et grand-parent afin d'apporter le meilleur à vos enfants et petits-enfants. Groupe d'entraide et de soutien, un lieu d'échange et de rencontre, de 10h à 12h au local de CRÉDIN.

**12/10** : **Jour de la nuit** à Plumetambour, 2 vieille vieille de Rohan de 18h30 à 22h30, venez découvrir les étoiles comme vous les avez jamais vue, des conférences, des documentaires, des jeux et activités autour de la biodiversité et de la nuit. Navette possible sur réservation.

**14/10** : **Club lecture** à 19h au local de CRÉDIN. Viens partager tes lectures !

**18/10** : **Comité habitants** à 18h30 à la salle de la belle étoile de ROHAN.  
Tu as des envies, des idées pour la commune ? Viens nous en parler !



**17/10** : **Atelier cuisine** de 18h30 à 20h30 au foyer de CRÉDIN - Plat : Poulet aux épices.  
Une participation de 8€ est demandée par participant pour les ingrédients.  
Inscription au 06.69.52.00.01 ou à [asso.rohan@famillesrurales.org](mailto:asso.rohan@famillesrurales.org)

**20/10** : **Balade canine** de 9h30 à 12h - Circuit de la vallée des loutres à Malguénac.  
Venez profiter d'une balade le long du canal avec votre compagnon à 4 pattes !  
Parcours de 7km, rendez-vous : Départ : chapelle du Moustoir sur inscription : 06.98.37.40.16

**22/10** : **Sortie collective**, découvrez les légendes de Brocéliande, en partenariat avec les Franglish. Rendez-vous place de la mairie de Crédin à 9h et place de la mairie de Rohan 9h15.  
Retour vers 17h, Participation de 4€ pour l'essence.

**21/10 au 03/11** : **Vacances de la Toussaint** à CRÉDIN de 3 ans à 11 ans - Marm'oust.  
Pas de passerelle. Inscription jusqu'au 11/10/2024 sur [afr.rohan@gmail.com](mailto:afr.rohan@gmail.com) ou 06.69.52.00.01



Familles  
rurales  
Vivre mieux !

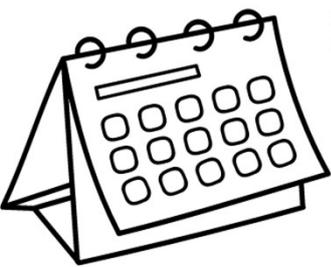
ASSOCIATION DE  
ROHAN



# Union Sportive Rohannaise

## L'aventure en Coupe de France s'arrête là !

Cette saison, les rouges et noirs seront allés jusqu'au 3ème tour de la Coupe de France ! Malheureusement, l'aventure s'est achevée face à Taupont, un niveau supérieur au nôtre.



## CHAMPIONNAT OCTOBRE

**J3 06/10** : St Thuriau A VS US Rohan A  
Buléon B VS US Rohan B  
**J4 20/10** : US Rohan A VS Moréac B  
US Rohan B Réguieny B

## SCORE SEPTEMBRE

### Coupe de France Tour 2 : 01.09

Radenac A 1 - 6 US Rohan A

### Championnat J1 : 08.09

FC3G A 0 - 4 US Rohan A

M. Remungol A 3 - 4 US Rohan B

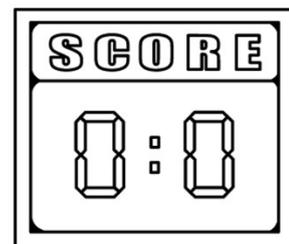
### Coupe de France Tour 3 : 15.09

US Rohan A 1 - 7 Taupont A

### Championnat J2 : 22.09

US Rohan A 4 - 2 Pty Stade D

US Rohan B 0 - 1 Lanouée A



## ANIMATIONS :

- **SAMEDI 26 OCTOBRE** : Repas en salle (ou à emporter) : 12€ la part
  - Boeuf Bourguignon avec pomme de terre/fromage/Yaourt
- **VENDREDI 13 DÉCEMBRE** : Loto en salle, Belle Étoile à Rohan



RETROUVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX :

FACEBOOK : UNION SPORTIVE ROHANAISE

INSTAGRAM : @US.ROHAN

TIKTOK : @US.ROHAN

# Terres de Rohan

Le Festival Terres de Rohan a rencontré un succès prometteur pour sa première édition, attirant plus de 4 000 visiteurs pendant le weekend de la Pentecôte. Cet événement a rassemblé associations, commerces, entreprises et habitants qui ont contribué à créer une atmosphère immersive faisant de notre commune « le Rohan » de la Terre du milieu de l'univers de Tolkien.



Les participants ont profité d'animations variées mêlant musique, artisanat, restauration, conférences et diverses créations thématiques.

Après une évaluation post-festival début juin avec les 80 bénévoles qui ont œuvré à sa réussite, le Collectif Terres de Rohan prépare déjà activement l'édition 2025. Celle-ci se tiendra les 7, 8 et 9 juin, pendant le weekend de la Pentecôte. Afin d'organiser cet événement, des réunions mensuelles ont lieu chaque premier dimanche du mois (sauf en octobre, Fête du Blé Noir oblige !). Ces réunions rassemblent bénévoles, partenaires et toutes les personnes impliquées dans l'organisation du festival.

Le collectif invite chaleureusement toutes les associations, entreprises, et particuliers intéressés à rejoindre l'équipe pour faire grandir ce festival culturel et ludique, accessible à tous les âges. C'est une occasion idéale pour apporter son aide, partager ses compétences ou simplement prêter main-forte pour assurer le succès de l'édition 2025 et renforcer le rayonnement de la commune dans la région.

La prochaine réunion aura lieu le dimanche 3 novembre, à 10h, à la Maison du Projet. Bienvenue à vous !

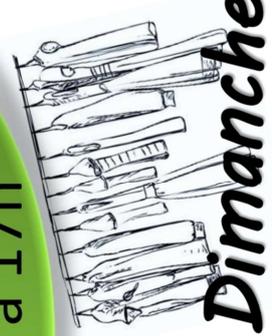
# Rohan

(Salle de la belle étoile)



# TROC ET PUCES

De 9h à 17h



# Dimanche 13 Octobre 2024

1€ l'entrée (gratuit moins de 12ans)

Buvette et restauration sur place

Organisé par l'APE de l'école La Ville Moisan  
Informations & réservations: Audrey 06.32.31.90.01  
[rohantracetpucet-ape@hotmail.com](mailto:rohantracetpucet-ape@hotmail.com)  
4 euros avec table (1m20) – 3euros sans table / INTERIEUR

# Fête de la Châtaigne

Après la déception d'avoir dû annuler l'édition 2023 en raison d'un avis de tempête et de météo très pluvieuse, les membres du comité des fêtes de Saint Gouvry se sont remobilisés et vous annoncent la 43ème édition de la fête de la châtaigne le DIMANCHE 27 OCTOBRE à Saint Gouvry.

La grande nouveauté de cette année sera l'animation musicale par groupe Spontailou entre la messe et le Fest Deiz que vous pourrez apprécier tout en vous restaurant avec notre formule "BILIG".

Programme de la journée :

-10h30 h : Procession depuis les fontaines où siègent les statues de St Gouvry et St Eutrope suivie de la messe.

-12 h : apéritif, concert du groupe Spontailou (chants de mer), restauration : formule BILIG (7€ )comprenant:

- 1 galette saucisse
- 1 crêpe garnie (au choix)
- 1 boisson (au choix)

-14 h : FEST DEIZ animé par les groupes :

- KASTELODENN
- SPONTAILLOU
- JEAN LAIN



Et bien sûr vous pourrez déguster les châtaignes grillées durant l'après-midi. ENTRÉE GRATUITE.

## AUX ALENTOURS

### Visite du centre de tri PAPREC par le SITCOM-MI

Dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets, une visite du centre de tri Paprec, situé au Rheu (35) est organisée en partenariat avec le SITCOM-MI et les collectivités adhérentes. Venez découvrir le lieu où sont acheminés et triés vos emballages !

Cette visite aura lieu le mercredi 20 novembre à 15h30. Attention les places sont limitées.

Informations pratiques :

- Départ du car à Pontivy en début d'après-midi, parking de la Plaine, Place Aristide Briand
- Limité aux adultes et enfants de plus de 6 ans
- Informations et inscription au 0 800 21 21 06 (N° Vert gratuit)

